

Législation Combattante 2018

Le droit à reconnaissance envers le monde combattant est toujours d'actualité. Il reste encore de justes revendications non satisfaites et en particulier:

La carte du combattant aux soldats présents en Algérie, devenu par le fait OPEX, de Juillet 1962 à Juillet 64. N'oublions pas que 535 soldats sont dans cette période «Morts pour la France» et plus d'une centaine de disparus.

Le Titre de Reconnaissance de la Nation pour les "réservistes opérationnels volontaires", qui participent au dispositif "Sentinelle". Sans cette reconnaissance, ils ne sont pas ressortissants de l'ONAC VG, et pourtant ils veillent, pour protéger la population, la dangerosité n'est pas contestable. C'est une question de dignité, c'est une question d'équité,

L'édification du mémorial national OPEX, dans le parc André Citroën à Paris, la pose de la première pierre à été effectuée le 18 Avril 2017. Repoussé depuis plusieurs années, le projet est à nouveau bloqué pour diverses raisons d'ordres juridiques. La dépense est inscrite depuis longtemps au budget.

La défense des intérêts moraux de ceux qui ont participé à la défense de la Patrie. Nous comprenons, tous rapprochements économiques, entre la France et l'Algérie, mais nous restons très vigilant sur la remise en cause, ou instrumentalisation de la mémoire et nous nous opposons à toutes démarches de repentance.

Des inégalités de traitement et d'indemnisation des ressortissants de l'Office National des Combattants existent. Il convient d'établir une égalité pour les orphelins de guerre et les pupilles de la nations, de tous les conflits, ainsi que pour les conjoints survivants.

La réduction du contingent des décorations officielles,- Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite -, risque d'en compromettre l'attribution. Nous demandons de rétablir, les contingents précédents tout en conservant, bien évidemment, leur valeur à ces décorations,

Le maintien au niveau départemental, d'une direction de l'ONAC VG, avec un personnel suffisant. Il convient de rester vigilant, en effet l'année 2018 est une année de réflexion sur son évolution stratégique. Nous renouvelons notre exigence du maintien d'un Secrétariat d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, du maintien des structures départementales dotées d'un budget qui garantissent la représentation et la défense des intérêts du monde combattant.